**Funérailles catholiques**

Votre article semble susciter une réflexion de double nature. Alors que notre Église est en déclin sérieux dans la plupart de ses dimensions visibles (baptêmes, catéchisme, mouvements, vocations…), les demandes d’obsèques dites religieuses sont stables. Certes, ces obsèques évoluent ; elles sont souvent moins rituelles, moins dogmatiques et plus souvent proches d’une « méditation spirituelle ». Remercions toutes celles et tous ceux (clercs, religieuses, laïcs souvent bénévoles) qui s’investissent dans l’accueil des personnes et le déroulement des cérémonies.

La première question, comme le rappelait la décision de Grenoble, est de savoir si l’Église accepte d’aller à l’extérieur (funérarium, crématorium) pour introduire une perspective spirituelle, ou bien exige que la cérémonie ait lieu dans ses locaux (les églises), ce qui peut d’ailleurs témoigner positivement d’un accueil généreux, d’une ouverture à tous ; en ce cas, laissera- t-elle une grande liberté ou exigera-t-elle ses rites dans l’organisation ?

Dans cet apostolat de très grande importance, dans cette hésitation justifiée, une deuxième question s’impose : qui peut avoir *la* bonne réponse ? Un seul ? Un petit groupe seul ? Ne vaudrait-il pas mieux réfléchir entre intervenants et décider en collégialité ?

**J.-M. Guillard (Gironde)**